# FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Concours Inspection du travail Nomination

# Arrêté du 12 janvier 2007 portant nomination du jury de concours d'accès au cycle préparatoire

NOR: SOCO0710613A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret nº 81-124 du 9 février 1981 portant organisation d'un cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail;

Vu le décret nº 2000-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail, et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête:

#### Article 1er

La composition du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail est fixée ainsi qu'il suit :

- M. Schnapper (Guillaume), directeur du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Indre-et-Loire, président ;
- M. Ami (Didier), directeur du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Cher;
  - M. Berthet (Jean-Pierre), directeur du travail des transports de Rhône-Alpes;

Mme Collet (Fabienne), directrice du travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité :

M. Lavigne (Serge), professeur agrégé à l'université de Lille (économie, gestion, option droit) ;

Mme Lenfant (Christine), directrice adjointe du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Orne ;

Mme Receveur (Christine), directrice du travail au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer;

## Article 2

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par M. Ami.

## Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 2007.

Pour le ministre et par délégation, Le sous-directeur des carrières et des compétences, D. Mathieu